

**Objet : Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation appartement incendié
à Latour-Bas-Elne**

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 5 novembre 2018, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec la SAS JFB (Immeuble Le Toucan – rue des Toucans – 66700 ARGELES SUR MER), dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'appartement sise rue du Château d'Eau à Latour-Bas-Elne ayant subi un incendie,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 5 00,00 euros HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, avec la SAS JFB, un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'appartement sise rue du Château d'Eau à Latour-Bas-Elne ayant subi un incendie.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 4 983,00 €HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

- 4 NOV. 2019

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191104-2019-10-26D-AU
Date de télétransmission : 04/11/2019
Date de réception préfecture : 04/11/2019



**Préfecture des
Pyrénées-Orientales**

66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60 - Fax : 04 68 37 32 89
@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114